

## MISE EN CONFORMITÉ DE LA COLLECTIVITÉ : CYCLE B

### OBJECTIFS

Poursuivre la mise en place des mesures de mise en conformité au RGPD de la collectivité engagée en cycle A.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Réfèrent RGPD ou Réfèrent Cyber de la collectivité.

#### PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une sensibilisation au RGPD. Disposer d'un compte utilisateur Madis à jour. Être désigné référent par sa collectivité auprès de Soluris. Avoir validé toutes les actions du Cycle A (15 actions dans Madis).

#### DURÉE

2 jours.

#### RÉFÉRENCE RGPD2

### MISE À JOUR ANNÉE 1

- Registre des traitements.
- Mentions d'informations et de la politique de protection des données.
- Procédure de gestion des demandes d'exercice de droits.

### EVALUATION DE LA CONFORMITÉ DU REGISTRE ET PLAN D'ACTION

### IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS À RISQUES (AIPD)

### DÉCOUVERTE DES RÉFÉRENTIELS DE SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

### LES VIOLATIONS DES DONNÉES : IDENTIFICATION ET GESTION

### RÉALISER SON BILAN DE GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### RÉUNIR LE 1ER COMITÉ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

À la fin de la session, la collectivité dispose d'une documentation justifiant de sa mise en conformité en cas de contrôle.

### DATES & LIEUX

Le 26 novembre 2024 et le 03 décembre 2024 à Saintes.

Le 11 mars 2025 et le 03 avril 2025 à Saintes.

La formation est effectuée uniquement sur devis et pour 2 collectivités minimum, merci de nous contacter en écrivant à [projets@soloris.fr](mailto:projets@soloris.fr)

